



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 avril 2017 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 AVRIL 2017

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2017
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Salaire versé aux employés
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
5. Correspondance
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC
 - c) Dérogation mineure #2017-01
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat arbres
 - c) Collecte RDD
 - d) Développement domiciliaire: Prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri: Demande d'autorisation et/ou certificat d'autorisation-MDDELCC, cession d'infrastructures municipales et conformité au règlement municipal
 - e) Infrastructure de chaussée: Réfection de la rue Bayeur
8. Comptes à payer (municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'avril 2017
 - b) Comptes payés durant le mois de mars 2017
9. Comptes à payer (factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (7,713.58\$)
 - b) SRS Plus (2,010.80\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- c) Chantal Prévost (2,100.59\$)
- d) Transport Alain Grégoire inc. (2,145.53\$)
- e) Municipalité de St-Jacques-le-Mineur (2,327.28\$)
- f) Forme Atout (2,466.21\$)
- g) CONT-A-C-T Technologies (2,538.26\$)
- h) P. Baillargeon Ltée (2,705.32\$)
- i) Les avocats Le Corre & Associés, s.e.n.c.r.l (3,000\$)
- j) SOLutions Solu-NET inc. (3,788.43\$)
- k) Transport & Excavation Patrick Fortin (4,133.93\$)
- l) Sucrerie St-Valentin (4,321\$)
- m) Fredette & Fils Ltée (4,529.18\$)
- n) Tetra-Tech QI inc. (14,185.05\$)
- o) Mines Seleine (20,076.24\$)
- p) Groupe Ultima inc. (77,404\$)

10. Achat barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs

11. Demande de don ou commandite

- a) Éco Friperie
- b) École Louis-Cyr: Bourse des finissants
- c) Fabrique Saint-Cyprien: Fermeture du fonds de réserve

12. Aménagement extérieur de la bibliothèque

13. Programme TECQ 2014-2018: Soumission Jeux d'eau

14. Fonds de la ruralité 2017-2018: Dépôt de projets

15. Demande au Ministère des Transports du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas)

16. Demande au Ministère des Transports du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Boul. Industriel)

17. Accès à la propriété: Avril 2017

18. Varia

19. Public: Période de questions

20. Levée de l'assemblée

2017-04-151 **Adoption de** **l'ordre du** **jour**

Résolution #2017-04-151 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2017-04-152 **Adoption du** **procès-verbal** **de la séance** **ordinaire du 9** **mars 2017**

Résolution #2017-04-152 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2017.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

2017-04-153 Loisirs: Salaire versé aux employés

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'avril 2017.

Résolution #2017-04-153 : Loisirs: Salaire versé aux employés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les salaires pour les emplois d'été au service des loisirs;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum à 11,25\$ à compter du 1^{er} mai 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser les salaires suivants pour l'année 2017 :

Aide-animateur : Salaire minimum
Animateur : 12,00\$
Responsable piscine : 13,00\$
Sauveteur : 12,00\$
Responsable service de garde : 12,00\$

Il est également résolu qu'afin d'uniformiser les salaires suite à l'augmentation significative du salaire minimum qu'un employé qui a cumulé une année d'expérience aura droit à une augmentation de 0.25\$ l'heure en plus de l'augmentation prévu de 2%.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Correspondance

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois d'avril 2017.

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Demande de la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL** concernant un appui pour le règlement sur le traitement des élus municipaux et remboursement des dépenses.

Communiqué de **LA SOCIÉTÉ MALETTE**, concernant l'assurance emploi et le changement relatif à la période d'attente.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Communiqué de **PRESSE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES** concernant la journée de prévention à la ferme et du travail sécuritaire dans les silos et les espaces clos.

Lettre de présentation du **GROUPE CIVITAS XYZ**, Arpenteurs-géomètres.

Remerciement de **LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER HAUT-RICHELIEU**, pour avoir contribué à l'activité «Tournoi de curling Alzheimer».

Lettre du **MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS**, concernant l'abolition du registre des événements concernant les animaux à déclaration obligatoire tués accidentellement.

Demande de don de **LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER**.

Lettre **DU DIRECTEUR, URBANISME ET DESIGN URBAIN, MONSIEUR STÉPHANE DORÉ**, concernant le plan des divisions d'urbanisme spécifique aux territoires.

Lettre de **MADAME CHANTALE LAVALLÉE**, concernant des problèmes rencontrés dans le village quand on circule à pied.

Fascicule de **CULTURE MONTÉRÉGIE** prévenant que pour ses 40 ans ils changent de logos.

Rapport annuel 2016-2017 du **RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**.

Lettre de remerciement pour l'appui financier à la réalisation du **PROJET MONTÉRÉGIE PAYS PATRIOTES**.

Lettre de la **COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC**, concernant le changement d'adresse de leur bureau à Québec et à Montréal.

Plan fidélité de février 2017 du **PG SOLUTION**.

Pétition de **MADAME MAGALI GIROUX**, concernant la campagne Sauvons Poste Canada.

Bulletin contact de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**, concernant la table de concertation sur le développement local et régional; un autre concernant le président de la FQM rencontre le ministre Coiteux, un autre concernant le prix Elsie-Gibbons, un autre concernant le devenir ambassadeur de la place des femmes; concernant une réponse à l'appel du ministre Fournier; un autre concernant le mois pour appliquer au programme Québec branché; concernant le mois qui reste pour renouveler le statut de membre; un autre concernant le SAM visitant les régions du Québec; concernant

La Conférence Web du 31 mars; une autre concernant le guide d'application de l'entente –cadre entre Hydro-Québec et la FQM.

Lettre du **REFUGE AMR** concernant leur modification des heures d'opérations.

Résolutions de **LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

Missive de la **COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC** concernant l'utilisation par l'industrie du tabac pour bloquer des mesures de santé publique.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Demande de don de la fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Invitation du **DÉPUTÉ DE HUNTINGDON ET WHIP EN CHEF DU GOUVERNEMENT MONSIEUR STÉPHANE BILLETTE**, à une conférence de presse qui avait lieu le 13 mars à 10h30 au club de golf de Hemmingford; une autre le vendredi 31 mars à 10h à la salle Maurice Dupuis du Centre Communautaire à Napierville.

Invitation du **CLUB LIONS DE NAPIERVILLE** pour madame Chantale Pelletier, Mairesse, à célébrer le 40^e anniversaire de la fondation du club, le 13 mai à 18h au Centre communautaire de Napierville.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

2017-04-154 Refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'avril 2017.

Résolution #2017-04-154 : Refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville portant le numéro de règlement URB-205 le 22 décembre 2014.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités locales doivent, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance.

CONSIDÉRANT QUE le délai prévu par la Loi se terminait le 22 décembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a procédé à la demande d'une extension de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (résolution 2016-11-500).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en date du 24 novembre 2016 une prolongation de délai expirant le 16 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'étendue du travail à réaliser, la municipalité désire obtenir les services d'une firme d'experts-conseils en urbanisme afin de l'appuyer à l'intérieur de ce processus.

CONSIDÉRANT QUE trois firmes furent approchées et que la plus basse soumission fut celle de l'Atelier Urbain.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de l'Atelier Urbain comprend également la préparation et l'animation d'une activité participative de consultation en amont.

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de créer un comité de travail auxquels participeront également les membres du comité consultatif en urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville désirent que certaines orientations en matière d'aménagement soient partagées et qu'une vision d'ensemble de la planification territoriale soit reflétée dans le nouveau plan d'urbanisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les membres siégeant à ce comité participeront aux différentes étapes du projet ainsi qu'à la rencontre avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin d'établir les orientations communes en matière d'aménagement du territoire.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer Messieurs les conseillers David Dumont et Ghislain Perreault ainsi que Monsieur Guillaume Dumouchel, responsable de l'urbanisme, au sein de ce comité de travail.

Il est également résolu d'octroyer un contrat à la firme « L'Atelier Urbain » pour un montant de 24 374.70\$ taxes incluses afin d'effectuer la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

2017-04-155
Dérogation
mineure
#2017-01

Résolution #2017-04-155 : Dérogation mineure #2017-01

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de lotissement fut présenté à la municipalité afin de prolonger la rue Saint-Henri et Anne-Marie sur les lots 257, 258, 259 et 260-P.

CONSIDÉRANT QU'UNE modification au règlement de zonage y permettra la construction de maisons unifamiliales jumelées lorsque le règlement entrera en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale d'emprise de 15.0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de rue de la rue Saint-Henri est déjà particulièrement étroite.

CONSIDÉRANT QU'IL est demandé de réduire la largeur d'emprise à 14.0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'entrée charretière du terrain J-1 (tel qu'identifié sur plan projet d'ensemble préparé par M. Yves Madore, minute 49805) sera aménagée vers la rue Saint-Henri.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure permettra de rendre conforme la marge avant secondaire de la construction projetée sur le terrain J-1.

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la largeur d'emprise de rue ne causera aucun préjudice quant au déneigement ou à la circulation locale.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'avis que la réduction de la largeur d'emprise de rue ne cause aucun préjudice au voisinage.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-01 permettant de réduire la largeur minimale de l'emprise de rue pour le prolongement de la rue Saint-Henri à 14.0 mètres au lieu de 15.0 mètres tel que prévu à l'article 3.6 du règlement de lotissement numéro 290.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2017-04-156 Travaux publics: Achat arbres

2017-04-157 Travaux publics: Collecte RDD

2017-04-158 Développement domiciliaire: Prolongement des rues Anne-

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'avril 2017.

Résolution #2017-04-156 : Travaux publics: Achat arbres

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reverdir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal offre à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles un arbre qui pourra être planté sur leur terrain, et ce depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE trois essences d'arbres ont été retenues, à savoir le lilas japonais, le tilleul européen et le mûrier pleureur;

CONSIDÉRANT QUE le coût de chaque arbre est d'environ 150\$ pour 40 millimètres de diamètre;

CONSIDÉRANT QU'une lettre sera transmise à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles qui désirent se prévaloir de cette offre suivant la liste émise à cet effet, en date du 1er avril 2017.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'achat des arbres ci-haut mentionnés pour reverdir les terrains municipaux et pour toutes les nouvelles constructions résidentielles érigées sur son territoire dont les propriétaires désirent obtenir un arbre;

Il est également résolu de procéder à l'achat de dix arbres supplémentaires qui seront offerts aux citoyens par la voie d'un tirage.

ADOPTÉE

Résolution #2017-04-157 : Travaux publics: Collecte RDD

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la municipalité procède à la récupération de résidus domestiques dangereux dont les citoyens veulent se départir;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée pour la récupération de ces matières doit être engagée à cet effet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à engager la firme Clean Harbor pour la collecte des résidus domestiques dangereux qui se tiendra le 23 septembre 2017.

ADOPTÉE

Résolution #2017-04-158 : Développement domiciliaire: Prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri: Demande d'autorisation et/ou certificat d'autorisation- MDDELCC, cession d'infrastructures municipales et conformité au règlement municipal



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Marie et Saint-Henri: Demande d'autorisation et/ou certificat d'autorisation-MDDELCC, cession d'infrastructures municipales et conformité au règlement municipal

CONSIDÉRANT QUE les immeubles JB Clermont Inc. souhaite procéder au prolongement des infrastructures municipales (égouts, aqueduc, voirie) pour relier les rues St-Henri et Anne-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction résidentielle a été présenté à la municipalité de Napierville pour desservir les lots 260-P, 257,258 et 259;

CONSIDÉRANT QUE la firme, Le Groupe Conseil Génipur Inc., a été mandatée pour préparer les documents d'appel d'offres et transmettre le dossier au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation sera présentée auprès du MDDELCC en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement afin d'obtenir un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire confirmer divers points administratifs qui suivent;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

* QUE la municipalité de Napierville s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines une fois les travaux complétés.

* QUE la municipalité certifie par la présente que les travaux de construction d'infrastructure, d'aqueduc, d'égouts et de voirie ne contreviennent à aucun règlement municipal incluant les usages proposés en matière de zonage.

* QUE la municipalité de Napierville autorise la firme, Le Groupe Conseil Génipur inc., à soumettre une demande d'autorisation auprès du MDDELCC et qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

* QUE la municipalité de Napierville s'engage à entretenir les ouvrages afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement.

ADOPTÉE

**2017-04-159
Infrastructure de chaussée:
Réfection de la rue Bayeur**

Résolution #2017-04-159 : Infrastructure de chaussée: Réfection de la rue Bayeur

CONSIDÉRANT QUE la rue Bayeur dans son tronçon localisé entre la rue Lussier et l'extrémité nord est en très mauvais état.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire la fondation granulaire et le pavage.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans l'exercice financier 2017 pour un montant estimé de 80,000\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire partager monétairement le coût de réfection dans une proportion de 50%.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à réaliser les travaux d'excavation, de fondation granulaire et de pavage.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à demander des soumissions et d'octroyer des mandats à différents fournisseurs lorsque nécessaire.

Il est également résolu que ces travaux soient entérinés par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville afin de confirmer leur appui financier aux dits travaux.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Comptes à payer (municipalité)

2017-04-160 Comptes à payer pour le mois d'avril 2017

Comptes à payer (municipalité)

Résolution #2017-04-160 : Comptes à payer pour le mois d'avril 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'avril 2017 soit:

Municipalité au montant de 74,658.06\$
Bibliothèque au montant de 1,782.45\$
Loisirs au montant de 4,033.53\$
Incendie au montant de 4,772.48\$
Salaires pompiers mars 2017 au montant de 16,398.04\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h05, car sa conjointe est une employée administrative.

2017-04-161 Comptes payés durant le mois de mars 2017

Résolution #2017-04-161 : Comptes payés durant le mois de mars 2017

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mars 2017 soit:

Municipalité au montant de 154,429.07\$
Bibliothèque au montant de 1,491.47\$
Loisirs au montant de 13,543.41\$
Incendie au montant de 768.74\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Comptes à payer (factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h06.

2017-04-162 Programme TECQ (2014- 2018) (6,254.64\$)

Résolution #2017-04-162 : Programme TECQ (2014-2018) (6,254.64\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 7,713.58\$ suivant liste soumise à cet effet.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

ADOPTÉE

2017-04-163 Comptes à payer: SRS Plus

Résolution #2017-04-163 : Comptes à payer: SRS Plus

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *SRS Plus* au montant de 2,010.80\$ pour l'achat des vêtements des employés des travaux publics suivant la facture numéro 007729.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-04-164
Comptes à
payer:
Chantal
Prévost

Résolution #2017-04-164 : Comptes à payer: Chantal Prévost

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Chantal Prévost* au montant de 2,100.59\$ pour le transport de neige le 16 et 17 mars 2017 suivant la facture numéro 003289.

ADOPTÉE

2017-04-165
Comptes à
payer:
Transport
Alain
Grégoire Inc.

Résolution #2017-04-165 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire Inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire Inc.* au montant de 2,145.53\$ pour l'achat de pierre afin de procéder à l'enrochement d'une digue à la station d'épuration suivant la facture numéro 2140.

ADOPTÉE

2017-04-166
Comptes à
payer:
Municipalité
de St-Jacques-
le-Mineur

Résolution #2017-04-166 : Comptes à payer: Municipalité de St-Jacques-le-Mineur

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *La Municipalité de St-Jacques-le-Mineur* au montant de 2,327.28\$ pour l'entraide mutuelle le 23 janvier, 28 février, 02 et 08 mars 2017 suivant la facture numéro 170045.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-04-167
Comptes à
payer: Forme
Atout

Résolution #2017-04-167 : Comptes à payer: Forme Atout

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Forme Atout* au montant de 2,466.21\$ pour les cours de la session d'hiver 2017 suivant la facture numéro 9.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-04-168
Comptes à
payer:
CONT-A-C-T
Technologies

Résolution #2017-04-168 : Comptes à payer: CONT-A-C-T Technologies

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *CONT-A-C-T Technologies* au montant total de 2,538.26\$ pour des travaux d'automatisation au poste de distribution d'eau potable, au poste de pompage principal et à l'usine de filtration suivant les factures numéros F170981, F171019, F171020, F171022, F171023 et F171024.

ADOPTÉE

2017-04-169
Comptes à
payer: P.
Baillargeon
Ltée

Résolution #2017-04-169 : Comptes à payer: P. Baillargeon Ltée

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *P. Baillargeon Ltée* au montant de 2,705.32\$ pour l'achat d'abrasifs suivant la facture numéro 223418.

ADOPTÉE

2017-04-170
Comptes à
payer: Les
avocats Le
Corre &
Associés,
s.e.n.c.r.l

Résolution #2017-04-170 : Comptes à payer: Les avocats Le Corre & Associés, s.e.n.c.r.l

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Avocats Le Corre & Associés s.e.n.c.r.l.* au montant de 3,000\$ pour les frais d'honoraires concernant les négociations des pompiers suivant la facture numéro 0000045392.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-04-171
Comptes à
payer:
SOLutions
Solu-NET Inc.

Résolution #2017-04-171 : Comptes à payer: SOLUTIONS Solu-NET Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET Inc.* au montant de 3,788.43\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 24 février au 30 mars 2017 suivant la facture numéro 2107.

ADOPTÉE

2017-04-172
Comptes à
payer:
Transport &
Excavation
Patrick Fortin

Résolution #2017-04-172 : Comptes à payer: Transport & Excavation Patrick Fortin

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport & Excavation Patrick Fortin* au montant de 4,133.93\$ pour 38.25 heures de transport de neige le 16 et 17 mars 2017 suivant la facture numéro 887.

ADOPTÉE

2017-04-173
Comptes à
payer:
Sucrierie St-
Valentin

Résolution #2017-04-173 : Comptes à payer: Sucrierie St-Valentin

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Sucrierie Saint-Valentin* au montant de 4,321\$ pour une sortie avec les personnes du 3^e âge le 23 mars 2017 suivant la facture numéro 286.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-04-174
Comptes à
payer:
Fredette &
Fils Ltée

Résolution #2017-04-174 : Comptes à payer: Fredette & Fils Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Fredette & Fils Ltée* au montant de 4,529.18\$ pour le remplacement de l'automate au poste de pompage principal des eaux usées suivant la facture numéro 98595.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-04-175
Comptes à
payer: Tetra-
Tech QI inc.

Résolution #2017-04-175 : Comptes à payer: Tetra-Tech QI inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tetra Tech QI inc.* au montant de 14,185.05\$ représentant les honoraires professionnels pour la préparation et la présentation d'un projet de mesures compensatoires suivant la facture numéro 15306824.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-04-176
Comptes à
payer: Mines
Seleine

Résolution #2017-04-176 : Comptes à payer: Mines Seleine

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Mines Seline* au montant de 20,076.24\$ pour l'achat de sels de voirie pour la saison 2017-2018 suivant la facture numéro 5300306870.

ADOPTÉE

2017-04-177
Comptes à
payer:
Groupe
Ultima inc.

Résolution #2017-04-177 : Comptes à payer: Groupe Ultima inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Groupe Ultima inc.* au montant de 77,404\$ pour la police d'assurance de la municipalité pour la période du 01 avril 2017 au 01 avril 2018 suivant la facture numéro MU68030.

ADOPTÉE

2017-04-178
Achat barils
récupérateurs
d'eau de pluie
et
composteurs

Résolution #2017-04-178 : Achat barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère l'importance de diminuer la consommation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est également sensibilisée à l'importance de diminuer la quantité de déchets enfouis;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'octroi de barils récupérateurs d'eau de pluie est établi depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'octroi de composteurs a été réalisé en 2015;

CONSIDÉRANT le fort intérêt des citoyens de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Vélo vert propose l'achat de barils à un coût unitaire de 52\$ plus les frais de livraison;

CONSIDÉRANT QUE Marcil offre l'achat de composteurs à un coût unitaire de 45.75\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 4,500\$ pour l'achat de 25 barils récupérateurs d'eau de pluie et de 50 composteurs qui seront offerts aux citoyens intéressés par la voie d'un tirage au sort.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Demande de don ou commandite

2017-04-179 Demande de don ou commandite: Éco-Friperie

Demande de don ou commandite

Résolution #2017-04-179 : Demande de don ou commandite: Éco-Friperie

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie est un organisme à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme vient en aide à plusieurs personnes au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme occupe un local loué n'appartenant pas à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans son bail cet organisme doit entre autres assumer le montant des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le rôle de bienfaisance de cet organisme auprès de sa population.

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie a transmis une demande de don à la municipalité de Napierville suivant lettre en date du 06 avril 2017.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et adoptée à la majorité :

Le conseiller monsieur Mario Dufour se retire du vote, car il siège sur le conseil d'administration de l'Éco-Friperie.

D'octroyer la somme de 2,018.93\$ à l'Éco-Friperie équivalant aux taxes municipales 2017 pour l'immeuble loué.

ADOPTÉE

2017-04-180 Demande de don ou commandite: École Louis- Cyr: Bourse des finissants

Résolution #2017-04-180 : Demande de don ou commandite: École Louis- Cyr: Bourse des finissants

CONSIDÉRANT QUE la collation des grades des étudiants du secondaire V de l'École Louis-Cyr aura lieu le 21 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de cinq cents dollars (500\$) à titre de bourses attribuées pour différentes matières.

ADOPTÉE

2017-04-181 Don Fabrique Saint- Cyprien: Fermeture du fonds de réserve

Résolution #2017-04-181 : Don Fabrique Saint-Cyprien: Fermeture du fonds de réserve

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des festivités du 175^e anniversaire de la municipalité de Napierville un fonds réservé avait été créé;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps les recettes de la vente de livres du 175^e anniversaire sont remises à la Fabrique Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour il n'y a presque plus de vente de volume du 175^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant cumulé jusqu'à aujourd'hui s'élève à 740.79\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer ce fonds réservé étant donné les écritures comptables qu'il nécessite;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De fermer le fonds réservé du 175^e anniversaire;

Il est également résolu de verser le solde de 740.79\$ à la Fabrique Saint-Cyprien à titre de don.

ADOPTÉE

2017-04-182 Aménagement extérieur de la bibliothèque

Résolution #2017-04-182 : Aménagement extérieur de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la rampe pour les personnes à mobilité réduite a été retirée;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des trois soumissions d'Aménagement Bernier en date du 30 mars 2017 relativement à l'aménagement paysager de la bibliothèque municipale;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les soumissions d'Aménagement Bernier au montant total de 8,080\$ plus les taxes pour l'aménagement paysager de la bibliothèque municipale.

Il est également résolu que cette résolution annule la résolution #485-1 en date du 06 octobre 2016.

ADOPTÉE

2017-04-183 Programme TECQ 2014- 2018: Soumission Jeux d'eau

Résolution #2017-04-183 : Programme TECQ 2014-2018: Soumission Jeux d'eau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc des loisirs fait partie de la priorité 4;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau a été publié en date du 9 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

<u>NOM</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
JEUX-TEC .COM.	232 381.72 \$	Taxes incluses
IPR 360 INC.	241 813.95 \$	Taxes incluses
CONSTRUCTION LAVALLÉE COM.	265 722.17 \$	Taxes incluses
LES ENTREPRISES BERTHIER INC.	323 648.88 \$	Taxes incluses
SAHO CONSTRUCTION INC.	326 121.99 \$	Taxes incluses
URBEX CONSTRUCTION INC.	331 802.90 \$	Taxes incluses
BDL	333 199.85 \$	Taxes incluses
GROUPE MÉCANO	333 290.44 \$	Taxes incluses

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Jeux-Tec Inc. pour un montant de 232 381.72\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2017-04-184 Fonds de la ruralité 2017- 2018: Dépôt de projets

Résolution #2017-04-184 : Fonds de la ruralité 2017-2018: Dépôt de projets

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire combler le manque d'aménagement dans les aires de repos;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également combler le manque à gagner entre le budget alloué à la construction de l'aire de jeux et le résultat de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE ces ajouts encourageront les familles et les personnes âgées à profiter des activités extérieures;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements font partie des visions soutenues par le fonds de la Ruralité;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville demande une aide financière dans le cadre du Fonds de la ruralité pour un montant de 24,262\$ correspondant aux enveloppes 2016 et 2017 de la municipalité et autorise Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite relativement à la réalisation des projets ci-dessus décrits.

ADOPTÉE

2017-04-185 Demande au Ministère des Transports du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Saint- Nicolas)

Résolution #2017-04-185 : Demande au Ministère des Transports du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas)

CONSIDÉRANT QU'il y a affluence de circulation au coin des rues Saint-Nicolas et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable prend emprise sur la rue St-Nicolas Sud pour se poursuivre sur la rue St-Nicolas Nord rejoignant le chalet des Loisirs via la rue St-Alexandre augmentant la présence de familles et de jeunes enfants à l'intersection des rues St-Jacques et St-Nicolas;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cette piste cyclable relie le secteur du golf dans la municipalité voisine;

CONSIDÉRANT QU'il y a un bar laitier du côté sud très achalandé par les étudiants durant la période scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a 5 commerces dans la bâtisse située à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT QU'un développement de près de 80 terrains résidentiels a vu le jour et débouchant sur les rues Bayeur et St-Nicolas Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau développement augmente le flot de circulation de ce secteur au fur et à mesure qu'il se construit;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de nouvelles familles ont élu domicile sur la rue St-Nicolas Sud augmentant le volume de circulation à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a procédé au comptage automatique des véhicules à cette intersection sur la rue Saint-Jacques où le flot de circulation en date du 4 octobre 2012 démontrait un volume de circulation tout juste sous la norme requise à l'installation de feux de circulation à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des citoyens il est primordial de sécuriser cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'en 2016 le Ministère des Transports a procédé à l'installation d'un feu clignotant à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE malheureusement ce feu clignotant n'a pas contribué à sécuriser le passage piétonnier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens nous font part régulièrement de leurs préoccupations concernant la sécurité de cette intersection.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De demander au Ministère des Transports de procéder à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministre des Transports, Monsieur Laurent Lessard ainsi qu'au député de Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE

2017-04-186
Demande au
Ministère des
Transports du
Québec
(intersection
des rues
Saint-Jacques
et Boul.
Industriel)

Résolution #2017-04-186 : Demande au Ministère des Transports du Québec
(intersection des rues Saint-Jacques et Boul. Industriel)

CONSIDÉRANT QU'il y a affluence de circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 qui est sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de transport *Normandin Transit* est située dans le parc Industriel à Napierville et possède plus de 400 camions auxquels s'ajoutent ceux des industries Boulangerie Gadoua (Weston Foods), Abricot International, Société Coopérative Agricole, Ambulance Demers ainsi que les industries dans les condos du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée d'un *Tim Hortons* avec dépanneur et station-service le flux de circulation a augmenté considérablement à l'intersection de la rue St-Jacques et du boulevard Industriel;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les employés et les clients de ces industries et commerces transitent par la rue St-Jacques/Route 219 pour se rendre ou quitter leur lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la balance publique pour véhicules lourds est située sur le terrain de la Société Coopérative Agricole, dans le Boulevard Industriel et qu'elle contribue aussi à augmenter l'achalandage de l'intersection de ces deux rues;

CONSIDÉRANT QUE sur l'heure de pointe, la fluidité de la circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 est extrêmement difficile et que la sécurité devient de plus en plus un enjeu majeur;

CONSIDÉRANT QUE suivant lettre du Ministère des Transports en date du 3 juillet 2012, il est mentionné que le projet d'installation de feux de circulation et d'aménagement d'une voie de virage à gauche sur l'approche est a été inscrite à la banque des besoins du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est également mentionné dans cette lettre qu'une entente à intervenir entre la Municipalité et le Ministère des Transports devra être conclue puisque le Boulevard Industriel est sous la responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a acquis en 2015 l'immeuble du 523 rue St-Jacques à Napierville situé à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2015 a été transmise au Ministère des Transports anticipant l'aggravement des problèmes de circulation avec la venue du Tim Hortons;

CONSIDÉRANT QU'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 05 février 2016 a été transmise au Ministère des Transports observant l'aggravement des problèmes de circulation avec la venue du Tim Hortons;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De réitérer la demande au Ministère des Transports d'inscrire en priorité dans ses projets 2017 les travaux d'installation des feux de circulation et d'aménagement de voie de virage à l'intersection de la rue St-Jacques et boulevard Industriel;

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministre des Transports, Monsieur Laurent Lessard ainsi qu'au député de Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE

2017-04-187
Accès à la
propriété:
Avril 2017

Résolution #2017-04-187 : Accès à la propriété: Avril 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versée aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois d'avril 2017 soit:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- Madame Audrey Lefort Ménard et Monsieur Tommy Ferron (1,500\$)
- Madame Marilyne Tétreault et Monsieur Pascal Rousseau (2,500\$)

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur Dominic Sigouin

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2017-04-188 Levée de l'assemblée

Résolution #2017-04-188 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h20.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE